



VILLE  
DE QUIMPER



QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALES



# FOCUS

## « VIGIPIRATE »

18 mai 2017 – 17H00 / Salle Enez Sun

**Michèle BOULIC**, Préfecture du Finistère.

Thème présenté par **Alain BRUNEAU**, CD 29.

Le technicien au service des collectivités :

Site internet national : [www.attf.asso.fr](http://www.attf.asso.fr)





-VIGIPIRATE  
-2016/2017 -

# **- PLAN -**

**I. L'organisation**

**II. Les objectifs VIGIPIRATE 2016**

**III. Les changements majeurs du Plan VIGIPIRATE 2016**

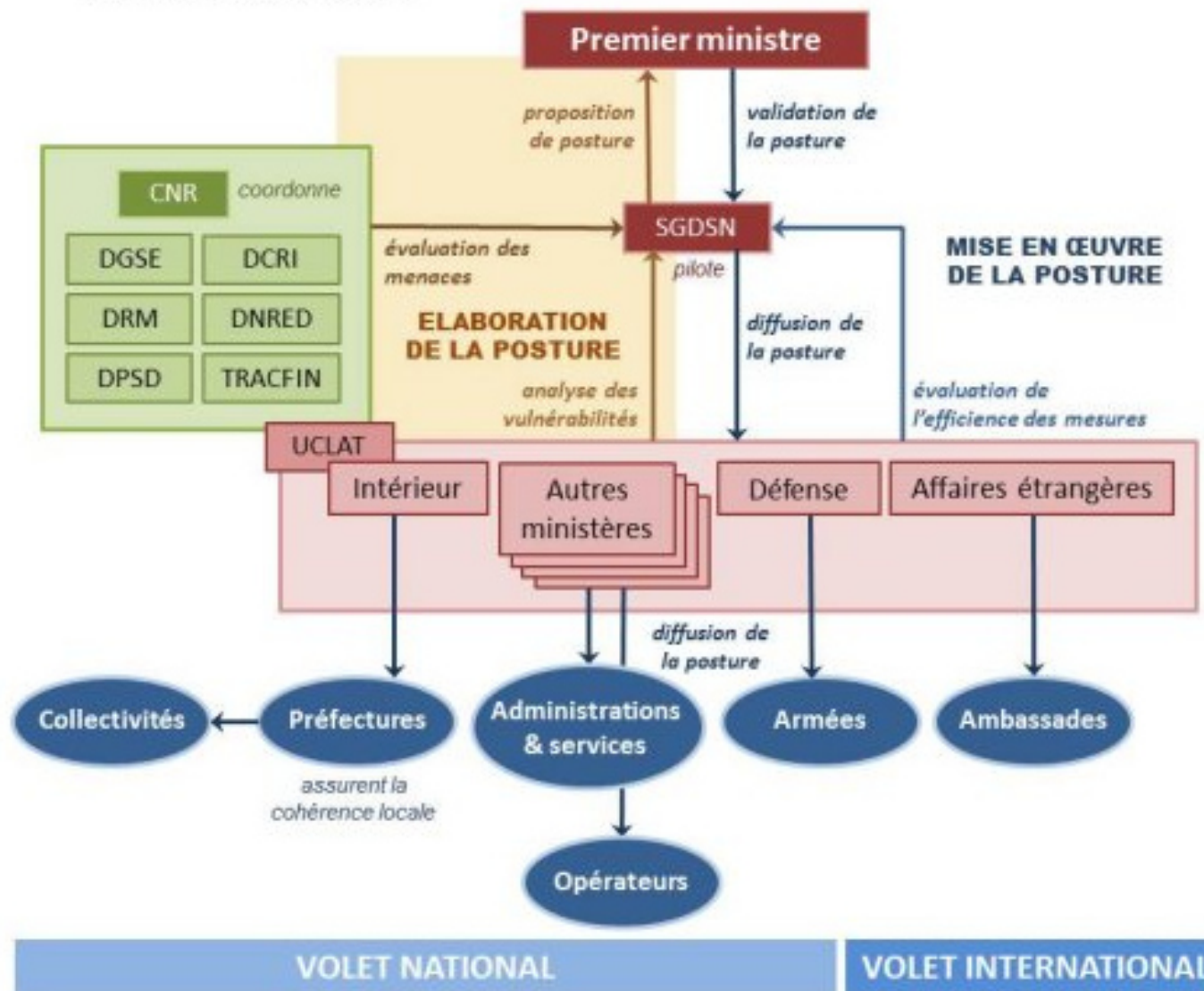
**IV. La diffusion des postures**

## LA CHAÎNE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN VIGIPIRATE

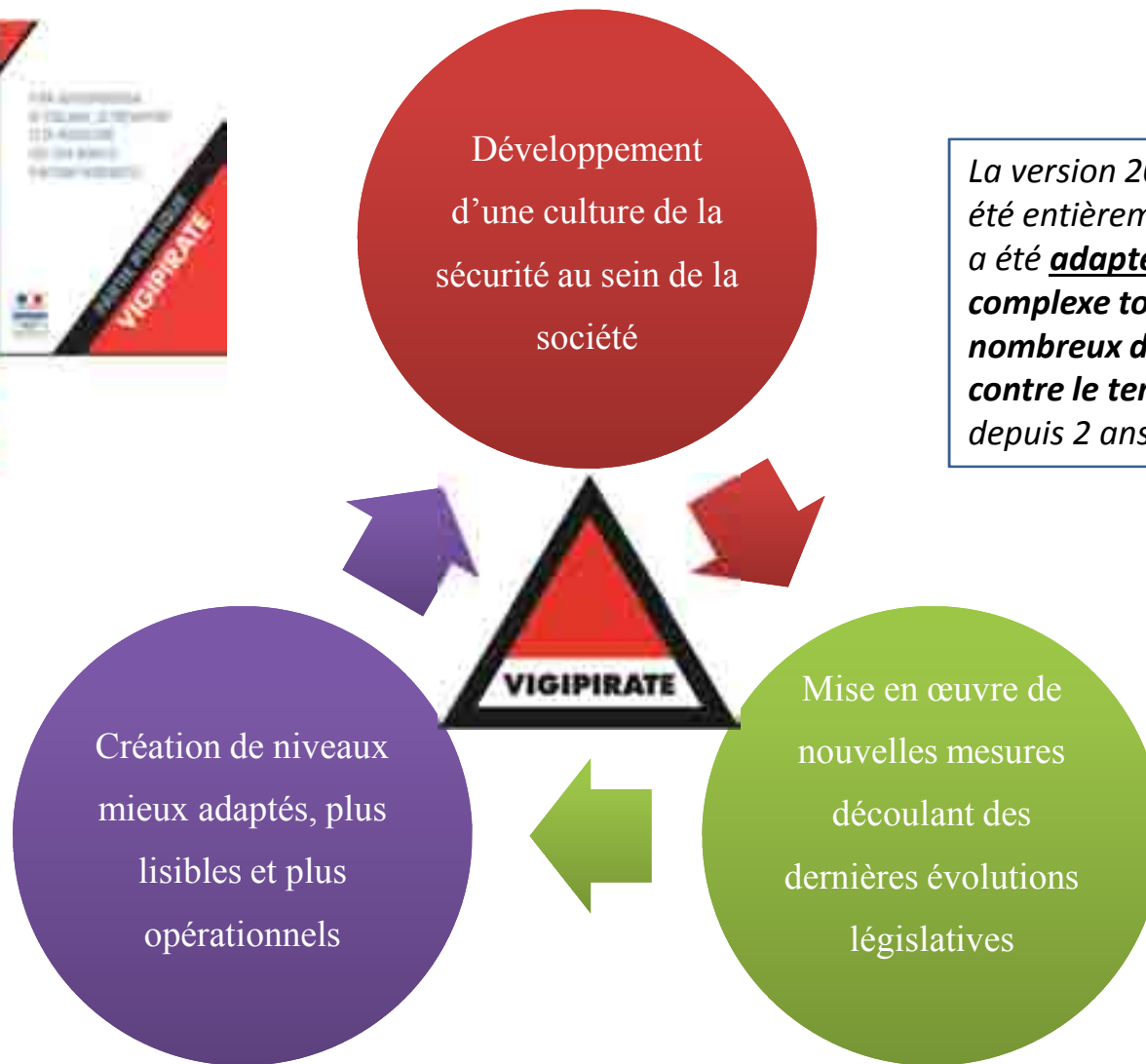
DECISION

COORDINATION

EXECUTION



- II. Objectifs « VIGIPIRATE 2016 » : un plan dynamique, élargi et enrichi -



*La version 2014 du plan n'a pas été entièrement transformée mais a été **adaptée à une menace complexe tout en intégrant les nombreux dispositifs de lutte contre le terrorisme** mis en œuvre depuis 2 ans.*

Pour **lutter contre le terrorisme**, la France dispose d'un large éventail de capacités d'action qui se complètent : elles vont du recueil et de l'exploitation du renseignement à l'intervention d'unités spécialisées en passant par la prévention de la radicalisation et par des actions judiciaires.

Le plan gouvernemental VIGIPIRATE fait partie intégrante de ce dispositif et reste un des outils de lutte contre le terrorisme.

Il s'inscrit dans le cadre de la **VIGILANCE**, de la **PREVENTION** et de la **PROTECTION**.

Il couvre l'ensemble des activités du pays et il concourt à la sécurité nationale. A ce titre, c'est un instrument qui relève du Premier ministre.

Il s'agit d'un **dispositif permanent**, qui s'applique en France et à l'étranger et qui associe tous les acteurs de la Nation : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs, les citoyens.





### III. Les changements majeurs du nouveau plan VIGIPIRATE 2016

- Changement = **03 niveaux « VIGIPIRATE »** -

## **Création de niveaux mieux adaptés, plus lisibles et plus opérationnels**

- **Constat** : les deux niveaux 2014 traduisaient insuffisamment la réalité de la réponse de l'Etat aux variations dans le temps et l'espace de la menace terroriste – et – la perception qu'en a la population.
- **Volonté** : ce nouveau système à **3 niveaux** offre un éventail d'options correspondant à un ciblage des efforts et à l'adaptation rapide du dispositif de sécurité intérieure.

| Niveaux                                                                                                                             | Principes d'activation du niveau                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Conditions de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                              | Types de mesures activées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Vigilance</b><br>                               | Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.                                                                                                                                                                                                                                                                   | Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.                                                                                                                                                                                     | Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Sécurité renforcée-<br/>risque attentat</b><br> | Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.                                                                                                                                                                                                                                           | Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.                                                   | Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Urgence attentat</b><br>                       | <p>Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente<sup>6</sup>, soit à la suite immédiate d'un attentat.</p> <p>L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.</p> | <p>Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée.</p> <p>Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.</p> | <p>Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.</p> <p>Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP<sup>7</sup>, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.</p> |

## Vigilance



- niveau « VIGILANCE » : correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre des 116 mesures toujours actives (*mesures du socle*).

## Sécurité renforcée- risque attentat



- niveau « SECURITE RENFORCEE – RISQUE ATTENTAT » : adapte la réponse de l'Etat à une menace terroriste élevée – voire très élevée (*mesures du socle + mesures additionnelles*).

Plusieurs mesures particulières - parmi les 194 mesures additionnelles - seraient alors activées, en complément des mesures de la posture permanente de sécurité et en fonction des domaines concernés par la menace (aéroports, gares, sites culturels, etc.).

Ce niveau peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

A vocation à être affiché à l'entrée des sites accueillant du public.

## Urgence attentat



- niveau « URGENCE ATTENTAT » : serait instauré immédiatement après un attentat ou en cas d'entrée en action d'un groupe terroriste identifié » mais non encore localisé.

Ce niveau a vocation à n'être activé que le temps de la gestion de crise, c'est-à-dire la période d'activation de la cellule interministérielle de crise (CIC). Il assure une mobilisation exceptionnelle des effectifs d'active et de réserve, associée à l'adoption de mesures contraignantes pour les opérateurs et restrictives de liberté dans l'espace public (*mesures du socle + mesures additionnelles + mesures exceptionnelles de circonstance*).

Il autorise la diffusion d'informations contrôlées vers le grand public à l'instar du dispositif « *alerte enlèvement* » afin de mieux protéger la population et de réduire le temps nécessaire à l'interpellation de terroristes en fuite ou en périples meurtrier.

L'utilisation de ce logo fera l'objet d'instructions particulières en cas d'activation.

## - Changement = « Faire face ensemble » -



- **OBJECTIF** : élever la capacité de résilience de la société.
- Ce document « **VIGIPIRATE PUBLIC** » contribue au **développement d'une culture de la sécurité au sein de la société** – *concept de sécurité partagée*.
- Outil pédagogique et accessible à tous - <http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>  
dans la continuité des différents guides de bonnes pratiques publiés en ligne.
- Ce plan public vise à accroître la vigilance de la population et à l'impliquer davantage dans l'acquisition de bonnes réactions individuelles et collectives.



#### **- IV. La diffusion des nouvelles postures -**

**Chaque ministère informe directement les opérateurs et structures placés sous son autorité.**

**Ex : le M. industrie et transports informe les établissements Seveso, la DIRM , la DAM, la DSNA, les aéroports et les compagnies maritimes. Le M. de l'EN informe les IA et celles-ci les établissements scolaires.**

**La préfecture informe, à chaque adaptation de la posture, sur les mesures de la sphère du M. intérieur :**

- les maires et EPCI**
- les centres commerciaux et salles de spectacles**
- les représentants des lieux de culte**

**Depuis l'attentat de Nice, tous les rassemblements d'ampleur font l'objet de réunions de sécurité organisées par les Sous-Préfets.**

*Dernier courrier du préfet aux maires :*

« Dans un contexte de menace terroriste toujours aussi élevé et alors que l'état d'urgence est prolongé jusqu'au 15 juillet prochain, la posture Vigipirate Printemps 2017 s'applique à compter du 21 mars 2017 et jusqu'au 22 juin 2017, sauf évènement particulier.

Cette posture met l'accent sur les risques spécifiques liés aux opérations électorales pour lesquelles des instructions particulières vous seront communiquées très prochainement.

Je vous rappelle qu'il convient de maintenir les mesures de vigilance sur :

- les établissements scolaires et les établissements accueillant des enfants pour des activités péri et extra-scolaires ;
- les lieux de très forte fréquentation du public et notamment dans les transports, les sites touristiques, les espaces de commerce, les espaces culturels et de loisirs ;
- les manifestations culturelles et sportives ; à cette fin, vous trouverez ci-jointe une note rappelant les consignes à l'intention des organisateurs ;
- les grandes célébrations religieuses juives et chrétiennes de printemps.

Enfin, un rappel à la vigilance doit être adressé aux personnels en uniforme et aux personnels accueillant le public.

La partie publique du plan Vigipirate de décembre 2016 " Faire Face Ensemble " ainsi que les logos sont téléchargeables sur le site :

[http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate.](http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate)

La communication vers le public peut s'appuyer sur les documents qui précisent la conduite à tenir en cas d'attaque qui sont disponibles sur le site :

[http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.](http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste)

Je vous recommande d'encourager vos administrés à télécharger l'application pour smartphone "système d'alerte et d'information des populations" (SAIP) conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité :

[http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip.](http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip)

En matière de prévention de la radicalisation, tout comportement suspect doit être signalé sur le site <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr> ou au 0 800 005 696 (appel gratuit).

Je vous rappelle que tout comportement suspect doit être rapporté aux forces de l'ordre en composant le 17. »

Le logo " sécurité renforcée-risque attentat " doit être affiché à l'entrée des sites accueillant du public.



**En application du plan VIGIPIRATE l'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée-risque attentat ».**

Rappel<sup>1</sup> : le logo « *sécurité renforcée-risque attentat* » doit être affiché à l'entrée des sites accueillant du public.

En cas d'attentat, l'application SAIP mobile propose des consignes-type.  
Le préfet peut les moduler s'il le souhaite et les renouveler (actualisations ; fin d'alerte) :

**#SAIP**

## COMMENT RECEVOIR LES ALERTES ?

**1** Vous téléchargez l'application SAIP.

**2** Vous choisissez de suivre des lieux et/ou bien d'être géolocalisé.

**3** En fonction de votre choix, vous recevez les alertes associées aux lieux choisis ou associées à l'endroit où vous vous trouvez.

Les 2 options peuvent fonctionner simultanément.  
Aucune remontée d'information et aucun enregistrement des positions géographiques des utilisateurs ne sont opérés.

## QUAND UNE ALERTE SE DÉCLENCHE :

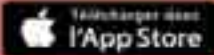
**1** Si vous avez accepté la géolocalisation et que vous vous trouvez dans la zone où survient le danger, une alerte s'impose sur votre téléphone. Vous pouvez alors consulter les conseils comportementaux.

**2** Si vous avez sélectionné des lieux favoris, vous recevez une notification lorsqu'une alerte intervient dans l'un des lieux définis.



The smartphone screen shows the SAIP app interface. At the top, it says 'SAIP' and 'AUTOUR DE MOI'. Below that, it displays 'LIEUX' and 'ALERTE ATTENTAT'. The alert text reads: 'Intervention en cours des forces de l'ordre et de secours suite à un attentat. Allez-vous. Ne vous exposez pas.' At the bottom of the screen, there is a button labeled 'COMMENT AGIR'.

DISPONIBLE GRATUITEMENT  
SUR SMARTPHONE  
EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS







VILLE  
DE QUIMPER



QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE



# FOCUS

## « VIGIPIRATE »

18 mai 2017 – 17H00 / Salle Enez Sun

*Claudie-Anne TUMELIN-HOREL  
et Yannick KERNOA*

*Conseil Départemental du FINISTERE,  
DIRECTIONS des COLLEGES et des BATIMENTS*

Le technicien au service des collectivités :

Site internet national : [www.attf.asso.fr](http://www.attf.asso.fr)



**VIGIPIRATE**



**PLAN VIGIPIRATE**

**SECURISATION DES  
COLLEGES PUBLICS DU FINISTERE**

**VIGIPIRATE**



## **LE CONTEXTE NATIONAL**

**Attentats**

**Directives du Ministère de l'éducation  
nationale**

# VIGIPIRATE

## LE CONTEXTE FINISTERIEN

62 collèges publics

24 000 collégiens



- Sentiment de vivre dans une région à l'abri du risque
- Collèges ouverts sur l'extérieur
- Accueillants pour les personnes extérieures (parents, visiteurs..)
- Pas toujours de clôture
- Portails et portillons ouverts en journée
- Pas de contrôle des visiteurs
- Peu de PPMS à jour et pas d'exercices PPMS

Jusque là les contrôles mis en place visaient à empêcher les élèves de sortir maintenant ils visent à empêcher quelqu'un de rentrer

# VIGIPIRATE



## PLAN D'ACTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Définition d'un référentiel
- Définition des collèges prioritaires : 19 collèges (internats et collèges situés en zones urbaines)
- Définition des actions prioritaires (clôture du périmètre, sécurisation et contrôle des accès)

Choix de faire avec les moyens existants. Pas de budget spécifique ni de moyens humains supplémentaires (capacités à faire financière et technique limitées)

# VIGIPIRATE



## MISE EN ŒUVRE de la PHASE 1

- Visite des 19 collèges prioritaires par un technicien de la direction des bâtiments et le référent « Sécurité » de la DSDEN
- Diagnostic sur les clôtures, sur les points d'accès, identification, en accord avec le chef d'établissement, des accès à automatiser (gâches électriques, visiophone, interphone)
- Report des préconisations sur un plan et estimation des travaux

## EXEMPLE DE PLANS DES PRECONISATIONS

# Collège Le Château à Morlaix



1 - Zones prioritairement prioritaires à rénover



2 - Réaménager clôture existante & ajouter



3 - Clôture & ajouter des clôtures au niveau



5 - Réaménager & ajouter aux points

6 - Clôture existante à rénover sur la partie adossée au 200 de l'école primaire, avec ajout d'arbustes & fleurs

7 - Clôture & ajouter des clôtures au niveau



8 - Réaménager & ajouter au portail



9 - Portail & réaménager



10 - Portail & réaménager

11 - Clôture & ajouter des clôtures au niveau



|                                                                                                                                                  |                                                                         |  |            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--|------------|
| <br><b>FINISTÈRE</b><br>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MORLAIX<br>23 rue de la République<br>29000 Morlaix<br>Tél : 02 98 22 11 11<br>www.finistere.fr | PLAN DE<br>SITUATION                                                    |  | CODE : 001 |
|                                                                                                                                                  | COLLEGE DE LA CHATELAIN<br>Plan de situation du site<br>MORLAIX - 29000 |  |            |
| Date : 10/05/2017<br>Auteur : GFI                                                                                                                |                                                                         |  |            |

# Collège Penn ar C'hleuz à Bres

| 15                               |                                         |                                         | <b>Le Château à Morlaix</b><br>Visite du 16/06/16                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                |              |                                  |                 |                   |
|----------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------|-----------------|-------------------|
| Repérage plan                    |                                         | Description de la problématique         | Proposition de travaux                                                                                                                             | Observation                                                                                                                                                                                                    | Priorisation | Prestation                       | Estimation      |                   |
|                                  | <b>Enceinte</b>                         |                                         |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                |              |                                  | <b>Quantité</b> | <b>Estimation</b> |
| 1                                | Muret rue du Dr Lefebvre                | Le muret a une hauteur d'environ 1,20 m | Sceller une clôture en réhausse sur le muret (panneaux de 60 ou 80 cm de haut - 2 m de haut maxi niveau fini, suivant autorisation administrative) | L'ABF a dans le passé donné un avis défavorable à l'installation de ces clôtures sur les murs existants.                                                                                                       | 2            | Fourniture et pose de clôtures   | 90 ml           | 15 000 €          |
| 2                                | Muret rue du Dr Le Stir                 | Le muret a une hauteur d'environ 1,20 m | Sceller une clôture de 60 ou 80 cm de haut sur le muret                                                                                            | Le terrain est en pente. Seule la partie basse est facilement franchissable : variante 1 = réhausse sur 5 ml ou variante 2 = réhausse sur 30 ml pour homogénéité et esthétique sur la longueur totale du muret |              | Fourniture et pose de clôture    |                 |                   |
|                                  |                                         |                                         |                                                                                                                                                    | Variante 1 retenue par la DDC                                                                                                                                                                                  |              | Variante 1                       | 5 ml            | 800 €             |
|                                  |                                         |                                         |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                |              | Variante 2                       | 30 ml           |                   |
| 2                                | Muret rue du Dr Le Stir                 | Le muret a une hauteur d'environ 1,50 m | Sceller une clôture de 30 ou 50 cm de haut sur le muret                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                |              | Fourniture et pose de clôture    | 28 ml           | 4 000 €           |
| 4                                | Clôture rue du Château                  | Elément de clôture manquant             | Installer un panneau de 0,5 m de haut sur mur                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                |              | Fourniture et pose d'une clôture | 3,5 ml          | 600 €             |
| <b>Accès piétons</b>             |                                         |                                         |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                |              |                                  |                 |                   |
| 5                                | Portail accès élèves rue du Dr Lefebvre | Portail h = 1,60 m franchissable        | Remplacer ce portail par un portail manuel minimum 1,80 m de haut                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                | 3            | Dépense, fourniture et pose      | 1               | 6 000 €           |
| 6                                | Portillon rue du Dr Le Stir             | Portillon h = 1,50 m franchissable      | Souder une réhausse de 30 cm minimum                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                |              | Métallerie                       |                 | 500 €             |
| 7                                | Portail rue du Dr Le Stir               | Portail h = 1,50 m franchissable        | Souder une réhausse de 30 cm minimum                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                |              | Métallerie                       |                 | 800 €             |
| 8                                | Portail accès élèves rue du Dr Le Stir  | Portail h = 1,50 m franchissable        | Souder une réhausse de 30 cm minimum                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                |              | Métallerie                       |                 | 800 €             |
| 9                                | Porte d'entrée principale               | La porte reste ouverte                  | Equiper la porte intérieure du sas d'une gâche électrique actionnable depuis l'accueil à proximité                                                 |                                                                                                                                                                                                                | 1            | Serrurerie                       |                 | 1 000 €           |
| <b>Accès véhicules livraison</b> |                                         |                                         |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                |              |                                  |                 |                   |
|                                  |                                         |                                         |                                                                                                                                                    | Un local extérieur fermé pour les poubelles sera demandé en visite technique. Ceci permettrait de fermer le bâtiment C, qui reste actuellement ouvert et donc accessible à cause des odeurs                    |              |                                  |                 |                   |
|                                  |                                         |                                         |                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                |              |                                  | <b>Total</b>    | <b>29 500 €</b>   |

# VIGIPIRATE



## Différents accès pour différents publics

- Elèves : accès ouvert contrôlé par surveillant aux heures d'entrée et sortie sinon portillon ou portail fermé
- Visiteurs : visiophones ou interphones
- Personnels : digicode à code
- Activités sportives : portillons à clé
- Livraisons : visiophone

# VIGIPIRATE



## DES CONTRAINTES

- Possibilité d'évacuation d'urgence hors du collège : portillons munis de boutons moletés
- Déverrouillage en cas de coupure électrique
- Accès facteur, éboueurs

**VIGIPIRATE**



**MONTANT TOTAL DES TRAVAUX SUR LES 19  
COLLEGES PRIORITAIRES :**

**460.000€ pour un budget alloué de 300.000€ en  
2016 complété par 150.000€ en 2017**

**Fin de la mise en œuvre visée en juin 2017**

**Estimation globale clôtures et accès pour 20  
collèges supplémentaires : 1.100.000€**

# VIGIPIRATE



## 2<sup>ème</sup> PHASE

**En 2016 les établissements ont dû mettre à jour leur PPMS et faire des exercices**

**Constat de difficultés dues à l'absence d'alarmes spécifiques « Évacuation » et « Confinement »**

**Le Département, sur demande de M. Lampre, référent sécurité de la DSDEN, a recentré ses efforts sur la mise en place d'alarmes**

# **VIGIPIRATE**



## **MISE EN ŒUVRE**

**Enquête auprès des établissements pour établir  
un état des lieux :**

**Avez-vous une sonnerie inter cours  
programmable?**

**Si non comment donnez vous l'alerte?**

**Résultat de l'enquête**

**Estimation**

**Décision de consacrer le budget alloué en 2017 à  
la mise en œuvre des alarmes 265.000€**

# VIGIPIRATE



- **LES SYSTEMES D'ALARME**
- **Différents systèmes d'alarme : filaire et hertzien**
- **Deux cas :**
  - **- prolongation de la sonnerie intercoures existante et programmable**
  - **- mise en place d'un système complet**
- **Système indépendant de l'alarme incendie**

**VIGIPIRATE**



**MISE EN ŒUVRE TECHNIQUE des phases 1 et 2**

**Pas de marché spécifique**

**Mise en œuvre dans le cadre des marchés à bons  
de commande de la Direction des Bâtiments**



VILLE  
DE QUIMPER



QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE



MERCI DE VOTRE ATTENTION

PASSEZ UN BON CONGRES



Le technicien au service des collectivités :

Site internet national : [www.attf.asso.fr](http://www.attf.asso.fr)